

# **CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 AVRIL 2019**

## **PROCES VERBAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 25 avril 2019 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaients présents :** Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS (arrive à 20h40), Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Patricia PERRET et Antoine DUPIN.

**Absents avec excuse :** Christian MATRAS donne pouvoir à Bernard PLACE (jusqu'à 20h40)  
Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE donne pouvoir à Christine VALADE

Sylvie RENARD donne pouvoir à Marcel DUMAS  
Maryline PHILIPPE-HENRIQUES donne pouvoir à Patricia PERRET  
Julia WILMET donne pouvoir à André ALEX

**Absents sans excuse (= sans pouvoir) :** Jérôme RACINE  
Samuel CATELAND

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** Antoine DUPIN

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

- **Nouvelle composition de la commission municipale culture, associations et animations**

M. le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la recomposition de la commission municipale qui existe pour les thématiques culture, associations et animations.

Lors du dernier Conseil Municipal fin mars, se sont manifestés pour être membres dans le cadre de cette recomposition : Christian LAREURE, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Julia WILMET et Jean-Yves BOIRE.

Il ajoute que cette commission sera susceptible d'inviter des personnes extérieures selon les projets et sujets abordés.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nouvelle composition de cette commission municipale avec les membres suivants : Christian LAREURE, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Julia WILMET et Jean-Yves BOIRE.

- **Convention avec la SPA du Roannais pour la fourrière intercommunale pour chiens**

M. le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention avec la SPA du Roannais concernant la fourrière intercommunale pour chiens pour pouvoir bénéficier de ce service. La convention en cours arrive à son terme le 31 décembre 2019 et la nouvelle convention proposée aura une durée de 5 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024.

En cas de chiens errants ou en état de divagation, la commune aura en charge sa capture et son transport jusqu'aux locaux de la SPA qui se chargera ensuite de son accueil et de la recherche de ses propriétaires.

Montant à payer par la commune pour ce service pour l'année 2020 : 0,40 € par habitant (idem en 2021, puis 0,41 € par habitant en 2022 puis 0,42 € par habitant en 2023 et enfin 0,43 € par habitant en 2024).

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention avec la SPA du Roannais pour la fourrière intercommunale pour chiens.

- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties – exonération des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique**

M. le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les terrains agricoles exploités en agriculture biologique au sens du règlement européen du 28 juin 2007.

Cette exonération sera valable à partir de 2020 pour une durée de 5 ans et ne concerne que la part communale. En aucun cas elle ne peut avoir un effet rétroactif.

Il précise que le manque à gagner pour la commune est très modéré. Il s'agit surtout pour la commune de s'inscrire dans la suite logique des projets antérieurs (0 phyto, véhicule électrique ....) et d'encourager toutes démarches en faveur du respect de l'environnement.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette exonération de la part communale de TFPNB pour les agriculteurs qui exploitent leurs terrains selon un mode de production biologique.

- **Nouveau tarif pour la restauration scolaire à compter de septembre 2019**

Mme STALARS expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver un nouveau tarif pour le repas de la cantine à compter de la rentrée de septembre 2019.

Actuellement, il s'élève à 2,70 € et le Bureau Municipal propose une augmentation de :

- 30 centimes, soit 3 € le repas
- ou 40 centimes, soit 3,10 € le repas
- ou 50 centimes, soit 3,20 € le repas

La question de l'augmentation du prix a déjà été abordée à plusieurs occasions, notamment avec les parents d'élèves.

L'Adjointe ajoute que le nouveau prestataire donne toute satisfaction, les retours sont très bons et il y a du choix pour les enfants. En moyenne, environ 100 repas sont servis tous les jours, avec des pics les mardis et les jeudis.

M. DUMAS revient sur la problématique des personnes qui ne travaillent pas mais mettent quand même leurs enfants à la cantine. Ce point pourra être réabordé quand le règlement intérieur de la cantine sera revu.

Mme PERRET serait favorable à un tarif à 3,20 € car elle estime qu'une telle qualité (produits bio, approvisionnement local ...) a un coût.

### **[Arrivée de M. MATRAS à 20h40]**

M. DUPIN, quant à lui, opterait pour le prix de 3,10 € le repas. En effet, le prix de revient d'un repas est de 3,52 €, donc entre 2,70 € de coût actuel et 3,52 € de prix de revient, le montant de 3,10 € pourrait être un bon intermédiaire, tout en restant encore un montant très correct par rapport au prix de la cantine dans les autres communes.

Les élus partagent globalement la position de M. DUPIN. M. le Maire propose donc de soumettre au vote le montant de 3,10 € le repas.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau tarif pour la restauration scolaire à hauteur de 3,10 € le repas à compter de la rentrée de septembre 2019.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Retour suite à la commission bâtiments communaux du 11 avril 2019 et à la réunion de chantier du 24 avril 2019

M. le Maire revient sur ces 2 réunions relatives aux travaux de la salle des sports qui auront lieu à l'été 2019. Les travaux sont prévus en 2 pôles : hall / buvette / vestiaires et la salle en elle-même ; entre les 2, une ouverture panoramique va être réalisée. La fin de chantier est prévue pour le 15 août 2019 pour que tout soit opérationnel pour la reprise des entraînements de basket.

**Comptes rendus de ces réunions joints en annexes.**

- Date commission voirie à fixer

Elle est fixée au jeudi 9 mai 2019 à 18h.

- Réflexion suite aux premières esquisses de l'architecte pour le site ex maison Deveaux

M. le Maire montre aux élus les premières esquisses reçues pour le projet de réhabilitation de ce bâtiment en vue de la réalisation de 3 logements. Globalement, les retours sont bons tant sur l'esthétique que sur l'aménagement proposé, étant précisé que l'architecte s'est au préalable rapprochée de l'ABF pour préconisations. Une nouvelle réunion va être programmée pour avancer sur le projet et également revoir la problématique de l'accès aux box.

- Irrigation stade de foot

M. le Maire revient sur ce dossier car la problématique évoquée d'un éventuel forage a alerté un voisin. Donc une autre solution a été réfléchi et reste à approfondir : un partenariat pourrait être mis en place avec ce voisin qui vendrait de l'eau à la commune, mais, en contrepartie, la commune n'aurait aucune contrainte technique à gérer (pompes, installation, entretien ...).

- Remerciements aux animateurs de la SAC

M. le Maire tient à remercier toute l'équipe de la SAC qui s'investit beaucoup auprès des enfants, à la cantine, pendant les vacances scolaires ..., et qui aide également l'employée communale après la cantine. L'idée est émise d'inviter l'association lors d'un prochain Conseil Municipal pour qu'ils viennent se présenter et que les élus puissent échanger avec eux.

M. LAREURE suggère d'envisager un geste autre, éventuellement financier.

- Campagne « Fleurir la Loire 2018 » - félicitations du Département

M. le Maire lit devant l'assemblée le courrier de félicitations reçu en mairie.

- Don pour Notre Dame de Paris ?

M. le Maire revient sur l'actualité et la forte mobilisation suite à cette catastrophe nationale. Une délibération sera proposée lors du prochain Conseil Municipal pour un éventuel don de la commune à titre symbolique. Chacun pourra réfléchir à la question d'ici là.

- Intervention de Mme VALADE

L'Adjointe aborde la Tour du Pays Roannais. Suite au nouvel appel au bénévolat, il y a eu un seul retour. L'association motoclub s'est également proposée pour tenir la buvette lors de cet événement.

- Intervention de M. LAREURE

M. LAREURE souhaite aborder différents points.

Tout d'abord, suite à la commande de pieds de vigne, ils seront remis aux personnes le vendredi 26 avril 2019.

Ensuite, M. LAREURE travaille sur le projet d'une exposition pour mettre en avant les artistes de Perreux et qui aurait lieu les 6 et 7 juillet 2019.

Il informe également du concert pédagogique du 6 juin 2019, en partenariat avec le Conservatoire, qui se déroulera à 15h à la salle ERA.

Enfin, il reste un quartier pour lequel il n'y a pas eu de réunion de quartier (le Palair, Châtelard ...), donc une réunion sera programmée, probablement pour septembre 2019.

- Intervention de M. DUMAS

Il s'interroge quant à la situation du bar la Bodega. La commune est restée quelques temps sans avoir de nouvelle mais a finalement eu un retour ce jeudi 25 avril 2019 avec l'estimation de la valeur comptable du matériel et de la licence IV.

## **RAPPEL DE DATES**

- Commémoration héros de la déportation : dimanche 28 avril 2019 à 11h30
- Commémoration 8 mai 1945 : mercredi 8 mai 2019 rassemblement à 11h et cérémonie à 11h15

- Elections européennes : dimanche 26 mai 2019
- Prochain Conseil Municipal : jeudi 27 juin 2019 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.